

**MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**AGENCE GENERALE  
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT**

-----  
**DIRECTION  
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS**

N° 21-00462 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**BURKINA FASO**

-----  
**Unité – Progrès – Justice**

Ouagadougou, le **20 MAI 2021**

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

-----  
**COMMUNIQUE**

Un concours professionnel pour le recrutement de **soixante (60) élèves Professeurs Agrégés de l'Enseignement Secondaire**, à former à l'Ecole Normale Supérieure de Koudougou (ENSK), pour le compte du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN), est ouvert dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2021**.

Le nombre de postes à pouvoir se répartit comme suit dans le tableau :

N°	Disciplines	Nombre de postes
1	Allemand	05
2	Philosophie	05
3	Français	09
4	Mathématiques	10
5	Anglais	08
6	Sciences de la Vie et de la Terre	08
7	Sciences Physiques	10
8	Histoire-Géographie	05
<b>Total</b>		<b>60</b>

**A. CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours :

- les Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, **âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2021** et justifiant d'une ancienneté de trois (3) ans d'exercice effectif des attributions de l'emploi et titulaires du Master dans la discipline à enseigner ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;

- les Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, **âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2021** et justifiant d'une ancienneté de cinq (5) au moins dans l'administration publique dont trois (3) ans d'exercice effectif des attributions de l'emploi et titulaires de la Licence dans la discipline à enseigner ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

**Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2021 pour compter de la date de reclassement.**

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## **B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) du 21 mai 2021 à 00h 00mn au 30 mai 2021 à 24h 00mn.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers, **au plus tard dix (10) jours ouvrables** à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, à la Direction des Ressources Humaines du MENAPLN.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le numéro de téléphone ; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution d'où relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation ou de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du premier certificat de prise de service ;
- une photocopie légalisée du diplôme du CAPES, du CAPET ou de leur attestation ou de l'acte de reclassement en qualité de professeur certifié des lycées et collèges ;
- une photocopie légalisée du diplôme de Master ou de la Licence ou de leur attestation ou de leur équivalent ;
- un état des services donnant le détail des années effectives d'enseignement délivré par le supérieur hiérarchique immédiat et contresigné par le Directeur de service ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette situation.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

### C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves écrites à administrer couvrent le programme de **Licence de la spécialité** et se déroulent sur deux (02) jours, conformément au tableau ci-dessous :

N°	Spécialité	Nature et coefficients des épreuves	Durée	Horaire
1	Allemand	Dissertation en allemand : <b>coef. 2</b>	05h	Jour 1 : 7h30 – 12h30
		Traduction Allemand-Français et Français-Allemand : <b>coef. 2</b>	05h	Jour 2 : 7h30 – 12h30
2	Anglais	Dissertation en anglais : <b>coef. 2</b>	05h	Jour 1 : 7h30 – 12h30
		Traduction anglais français et français anglais : <b>coef.2</b>	05h	Jour 2 : 7h30 – 12h30
3	Français	Dissertation : <b>coef. 1</b>	05h	Jour 1 : 7h30 – 12h30
		Commentaire de texte : <b>coef. 1</b>	05h	Jour 2 : 7h30 – 12h30
4	Histoire - Géographie	Histoire : <b>coef. 1</b>	05h	Jour 1 : 7h30 – 12h30
		Géographie : <b>coef. 1</b>	05h	Jour 2 : 7h30 – 12h30
5	Mathématiques	Algèbre et géométrie : <b>coef. 1</b>	05h	Jour 1 : 7h30 – 12h30
		Analyse et probabilité : <b>coef. 1</b>	05h	Jour 2 : 7h30 – 12h30
6	Philosophie	Dissertation libre : <b>coef. 1</b>	05h	Jour 1 : 7h30 – 12h30
		Dissertation liée au programme : <b>coef. 1</b>	05h	Jour 2 : 7h30 – 12h30
7	Physique - chimie	Physique : <b>coef. 1</b>	05h	Jour 1 : 7h30 – 12h30
		Chimie : <b>coef. 1</b>	05h	Jour 2 : 7h30 – 12h30
8	SVT	Biologie générale : <b>coef. 3</b>	06h	Jour 1 : 7h30 – 13h30
		Biochimie-Géologie : <b>coef. 2</b>	04h	Jour 2 : 7h30 – 11h30

**Les candidats seront déclarés admissibles par ordre alphabétique dans les spécialités « Allemand » et « Anglais » après les épreuves écrites. Ils subiront en outre des épreuves orales d'admission de coefficient 1.**

Chaque épreuve est notée de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

La durée de la formation est de **vingt-quatre (24) mois**.

*Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente.*

Les date et lieux du déroulement des épreuves écrites seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30 mn** les jours de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

  
**Souleymane LENGANE**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

